L'IMMOBILIER DE PLACEMENT DIVERSIFIÉ ET RESPONSABLE

Bulletin d'information n°1 2^{ème} semestre 2024 Valable du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025



SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER

Groupama Gan **REIM**





ACTUALITÉS

Créée le 10 mai 2024 et labellisée ISR le 27 mai 2024, **Attraits Pierre**, SCPI à capital fixe dont le visa n° 24-09 a été délivré par l'AMF le 26 avril 2024, est destinée à des investisseurs désireux d'accéder à l'immobilier diversifié et responsable, dans une optique de détention à long terme, avec une durée de placement minimum recommandée de 8 années.

Conformément à son objectif de constitution et de gestion d'un patrimoine immobilier d'actifs diversifiés (actifs immobiliers d'entreprise, résidentiels, de services, de santé ou de loisirs), situés dans les pays de l'Union Européenne, et avec pour objectif la valorisation du capital investi, une diversification géographique et sectorielle et la perception de revenus réguliers, **Attraits Pierre** a réalisé, le 30 décembre 2024, pour un montant de 1,2 M€ (droits inclus), sa première acquisition : un commerce en pied d'immeuble situé avenue de Clichy à Paris 17ème, à proximité immédiate de la place de Clichy, et loué à l'enseigne américaine de doughnuts Krispy Kreme.

INDICATEURS CLÉS 31 décembre 2024 DATE DE CRÉATION 10 mai 2024 NOMBRE DE PARTS 52 469 parts NOMBRE D'ASSOCIÉS 276 associés CAPITAL SOCIAL 792 800 € CAPITALISATION 12 592 560 € **ÉVOLUTION DE LA CAPITALISATION (1)** + 11 641 200 € PRIX DE SOUSCRIPTION 240 € ENDETTEMENT BANCAIRE non utilisé





SOUSCRIPTIONS

Attraits Pierre réalise, entre le 24 juin 2024 et le 31 décembre 2025, sa première augmentation de capital pour un montant nominal de 19 207 200 €.

Au cours du second semestre 2024, le volume des capitaux collectés par **Attraits Pierre** s'élève à 11 641 200 €, représentant 48 505 parts nouvelles.

⁽¹⁾ Evolution entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2024.

CARACTÉRISTIQUES

Date d'immatriculation : 10 mai 2024 **Forme juridique** : SCPI à capital fixe **Visa AMF** : n°24-09 du 26 avril 2024 **Souscription minimum** : 5 parts

Prime d'émission : 40 € pour une valeur nominale

de 200 €

Commission de souscription : 10% TTC du prix de

souscription, soit 24 € TTC par part

Délai de jouissance : 1^{er} jour du 5^{ème} mois suivant

celui de la souscription des parts

Cession des parts : sur le marché secondaire ou de

gré à gré

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.





ACQUISITIONS



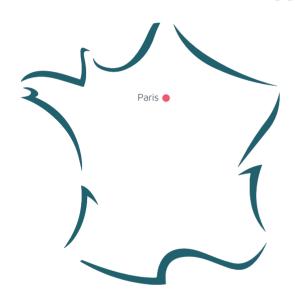




Acquisition, à Paris, d'un commerce loué à Krispy Kreme



PATRIMOINE



Répartition géographique



Répartition typologique



BAUX



Echéance ferme moyenne des baux



OCCUPATION





Locaux occupés sous franchise ou mis à disposition d'un futur locataire Locaux vacants sous promesse de vente

Locaux vacants en restructuration (intégré au TOF sous conditions)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



www.groupamagan-reim.fr

Avertissement: Les performances passées présentées dans ce document ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Avant d'investir dans la SCPI **Attraits Pierre**, vous devez lire attentivement la note d'information, les Statuts, le document d'informations clés, le dernier bulletin trimestriel d'information et le cas échéant, le dernier rapport annuel. Ces documents sont disponibles sur le site internet www.groupamagan-reim.fr.





